

**Du** : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais  
Pour information et diffusion

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **CISPD : Un projet de prévention routière ambitieux à l'échelle du territoire intercommunal.**

*Convaincue que « la sécurité routière c'est l'affaire de tous », la Communauté de Communes du Clermontais multiplie et généralise les actions de sensibilisation en partenariat avec de nombreuses structures. En effet, pour une efficacité optimale, les règles de sécurité routière doivent être rappelées à chaque âge par les membres de la famille, l'entourage scolaire, parascolaire... Les objectifs sont de faire respecter et intégrer les règles nécessaires à un usage partagé de la route et de limiter les risques d'accident.*



*Alain Cazorla, Président de la Communauté de Communes du Clermontais a souhaité que la question de la sécurité routière soit traitée au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).*

*Le partenariat et l'étroite collaboration menés avec la Prévention Routière et l'Education Nationale a permis la réflexion et la mise en œuvre d'un véritable projet de prévention, ambitieux, qui doit se développer pendant toute la scolarité de l'école primaire au lycée et même au-delà.*

*En effet, l'objectif est d'inscrire cette démarche de prévention dans la durée, et d'associer à cette action des ateliers en lien avec la santé, le droit, la justice, le civisme, le respect...*

# La sécurité routière sur le Clermontais

Cette priorité intercommunale se décline en plusieurs actions.

## 1) « Etre piéton »



*En vertu d'un partenariat signé entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Prévention Routière l'Education Nationale, les Polices Municipales de Canet, Clermont l'Hérault et Paulhan, le CISPD avec le soutien de la brigade intercommunale des gardes champêtres a lancé le 26 janvier 2011, une action inédite localement par son ampleur et qui se développe. Il s'agit de mener des actions de sécurité et de prévention routière en direction des élèves des classes primaires de cycle 3.*

*Une dizaine établissements scolaires se sont inscrits dans ce programme pour l'année scolaire 2010/2011 ainsi qu'en 2012. Le projet a démarré l'année dernière avec les écoles primaires les Oliviers de Canet et les Oliviers de Ceyras, Yvette Marty de Nébian, Jean Rostand et Alphonse Daudet de Clermont l'Hérault, Georges Brassens de Paulhan, des écoles primaires de Fontès et Brignac, rejointes cette année par les écoles Jean de la Fontaine à Aspiran, Jules Verne et Saint Joseph de Clermont l'Hérault, ainsi que celles de Péret et Cabrières. Ce sont plus de 300 enfants qui ont participé à ce programme en 2011 et près de 400 cette année.*

## Les objectifs de la formation « Etre Piéton » :

Les sessions de formation pour « Etre Piéton » permettent aux enfants de prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques. En effet, s'ils doivent respecter les règles qui s'appliquent à tous les piétons, ils doivent également apprendre à anticiper et à se protéger face aux transgressions des autres véhicules.

**Le contenu de la formation a pour objectifs de responsabiliser l'enfant et de lui apprendre à assurer lui-même sa sécurité en étant encore plus prudent que les adultes.**

**« ma règle d'or d'enfant piéton »**

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

École.....

Fait à Clermont l'Hérault le

Pour circuler, je sais marcher sur les trottoirs.

Pour traverser, je sais vérifier que je suis dans des conditions de sécurité totale.

Pour être en sécurité, je sais toujours être vu des véhicules, et je sais toujours les voir.

Je sais appliquer les règles de sécurité pour monter et descendre de tous véhicules.

Je sais respecter la signalisation.

Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le permis « Etre Piéton » enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité. Cette responsabilisation dès le plus jeune âge, cet apprentissage du respect des règles de vie en communauté à travers l'éducation routière, préparent au mieux les futurs conducteurs.

## La formation se déroule en plusieurs temps :

### 1) Une action de prévention du risque piéton en milieu scolaire :

- La formation, dispensée par les enseignants avec l'aide d'un kit pédagogique réalisé par La Prévention Routière, peut faire intervenir ponctuellement, un agent de la Police Municipale, un garde champêtre de la Communauté de Communes du Clermontais ou Pascale Anterrieu, coordinatrice du CISPD.

Cette sensibilisation est composée de 10 séances de 45 minutes qui se dérouleront entre le mois de novembre 2011 et le mois de mai 2012.



*Présentation du permis piéton dans la classe de Christophe LIMASSET, enseignant à Brignac en 2011.*

### 2) L'évaluation de la formation :

- Ensuite, la formation dispensée est évaluée à partir d'un QCM de 20 questions permettant l'obtention du permis « Etre Piéton », et dans le même temps, de valider certaines compétences de l'APER (Attestation de Première Education à la Route) aujourd'hui obligatoire avant l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

### 3) La remise du permis « Etre piéton » :

- Les permis « Etre piéton » sont remis de façon officielle aux enfants. Cette remise matérialise, à travers un acte symbolique fort, l'engagement de l'enfant à respecter dans la durée les règles de sécurité qu'il a apprises lors de cette opération.
- Les remises des permis « Etre piéton » auront lieu prochainement dans les écoles concernées.

### 4) L'évaluation de l'action :

- Mi juin, se tiendra à la Communauté de Communes, une rencontre qui réunira la conseillère pédagogique de l'Education Nationale de la circonscription, les enseignants impliqués dans le projet et les différents intervenants, afin d'effectuer le deuxième bilan de cette action. Ce bilan permettra de préparer la prochaine année scolaire, avec comme objectif de faire adhérer l'ensemble des établissements primaires du territoire à ce projet.

## 2) Plus de sécurité pour les sorties scolaires à vélo

Le 3 mars dernier, Pascale Anterrieu, coordinatrice du CISPD, 4 animateurs du service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais, 2 policiers municipaux de Clermont l'Hérault et un policier municipal de Canet ont suivi une formation et obtenu l'agrément Education Nationale pour l'accompagnement des sorties scolaires à vélo. Ils pourront à la demande d'un enseignant participer à l'encadrement d'un groupe d'enfants et renforcer ainsi leur sécurité.

## 3) Une animation ludique pour tous :

**Enfance - Jeunesse**

**Mardi 27 mars 2012**

**Venez vous amuser autour de la prévention routière**

**Pour les Écoles**  
• Toute la journée c'est :  
**Ateliers Vélo**

**Pour tous**  
• à 17h30 c'est :  
**Goûter**

**Pour les Familles**  
• à 18h30 c'est :  
**Animation théâtrale**  
Saynètes comiques jouées par petits et grands sur le thème au théâtre suivi d'un débat

**À Clermont l'Hérault**  
Sur les allées Salengro  
Au théâtre

www.cc-clermontais.fr  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

La Communauté de Communes du Clermontais et ses nombreux partenaires organisent une journée de sensibilisation à la prévention routière.

Cette journée qui se veut ludique se déroulera sur les allées Salengro à Clermont l'Hérault.

Toute la journée les scolaires (4 classes sont déjà inscrites : 2 classes de l'école Jean Rostand et 2 classes de l'école Alphonse Daudet de Clermont l'Hérault) pourront s'exercer à l'occasion d'ateliers vélo.

Après le goûter parents et enfants sont invités à participer à une animation théâtrale interactive qui sera suivie d'un débat animé par une psychologue de l'École des Parents et des Educateurs et de deux agents de la Police Municipale de Clermont l'Hérault.

## Informations générales :

Depuis 20 ans, des étapes importantes ont été franchies dans la mise en place de l'éducation à la conduite automobile et à la sécurité routière. On peut citer, par exemple, à la fin des années 1980, l'élaboration d'outils pédagogiques destinés aux enseignants de la conduite, la mise en place de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) qui permet d'acquérir une expérience de la conduite automobile avant l'âge de 18 ans ou bien encore, en 1993, l'instauration d'un contrôle des connaissances des règles élémentaires de sécurité routière au collège et en 1996 la création du brevet de sécurité routière. En 1997, une nouvelle étape est franchie avec la formalisation du " continuum éducatif " qui repose sur trois principes fondamentaux :

- l'éducation à la sécurité routière concerne l'ensemble des usagers de la route (pas seulement les conducteurs) du plus jeune âge jusqu'à la fin de la vie ;

- l'éducation à la conduite et à la sécurité routière s'inscrit dans un processus progressif et continu, en famille, à l'école, au moment du passage de l'examen du permis de conduire et après son obtention, pendant la vie active et au-delà ;
- la plupart des accidents ayant à leur source un comportement inadapté de l'utilisateur, l'éducation à la route et à la sécurité routière doit, à tous les niveaux de la formation, prendre en compte les aspects comportementaux de l'individu.

Dans ce contexte, la chaîne du continuum éducatif se met progressivement en place en trois grandes étapes : dans le cadre scolaire (à l'école et au collège), pour l'obtention du permis de conduire, les stages de formation et de sensibilisation post-permis.

**A l'école et au collège :**

A la fin de l'école primaire, une attestation de première éducation valide les premières acquisitions depuis l'école maternelle et tout au long de l'enseignement primaire.

Au collège , [l'attestation scolaire de sécurité routière](#) passée en classe de 5ème est nécessaire si l'on veut obtenir le [brevet de sécurité routière](#) et conduire un cyclomoteur; la seconde attestation, passée en classe de 3ème est, pour les jeunes qui atteindront l'âge de 16 ans à partir de 2004, obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Une [attestation de sécurité routière](#), est également mise en place pour ceux qui n'auront pu obtenir leur attestation dans le cadre scolaire.

---

**Pour plus d'information - Contact presse :**

***Lysiane ESTRADA, responsable du service communication – Tel : 04 67 88 95 50***

***Pascale ANTERRIEU, coordinatrice du CISPD – Tel : 04 67 96 32 40***